



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité
VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-060

CONTRAT DE CESSION DU CONCERT DE "DEGRÉ 41" AVEC L'ASSOCIATION MUSARDS

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-3 1°,

Vu le code général des impôts et notamment son article 293 B,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Commune de développer une politique culturelle ambitieuse en développant une programmation de qualité et de proximité accessible à tous et portée par ses différentes structures culturelles ;

Considérant que la médiathèque Les Temps Modernes déploie en ce sens une programmation annuelle qui prévoit, pour la saison 2025/2026, le concert de « Degré 41 » porté par l'association MUSARDS ;

Considérant que l'association MUSARDS propose de céder le droit de représentation du concert de « Degré 41 » au profit de la Commune ;

Considérant que la représentation du concert de « Degré 41 » aura lieu le samedi 14 février 2026 de 20h30 à 22h à la médiathèque Les Temps Modernes, pour un montant total de 1 500 € NETS ;

Considérant que ce type de contrat relève de l'article R. 2122-3 1° du code de la commande publique et peut, en vertu de cet article, être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant qu'en conséquence, il y a nécessité de signer le contrat de cession relatif à la représentation du concert de « Degré 41 » avec l'association MUSARDS ;

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

095-219506078-20260129-6949-AR-1-1

Réception en sous-préfecture le : 2 février 2026

Publication le : 2 février 2026

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le contrat de cession relatif à la représentation du concert « Degré 41 », est signé avec l'association MUSARDS, sise 9, rue Jacques Kablé à Paris (75018), dûment représentée par Monsieur David FAURE, en sa qualité de Président de l'association.

N° de SIRET : 818 121 634 00047.

Article 2 :

Le contrat de cession est conclu pour la représentation de « Degré 41 » qui aura lieu au sein de la médiathèque Les Temps Modernes, située 7 rue du chemin Vert de Boissy à Taverny (95150), et qui se déroulera le samedi 14 février 2026 de 20h30 à 22h.

Article 3 :

Le montant du contrat de cession relatif à la représentation du concert de « Degré 41 » est de 1 500 € NETS.

Le règlement, correspondant à la réalisation de ces ateliers, sera effectué par un mandat administratif, sur présentation des factures via CHORUS-PRO, et après service fait.

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2026.

Article 5 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 29 janvier 2026

Le Maire,



Florence PORTELLI